

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 16 septembre 2024

Objet : Accueil de loisirs sans hébergement - Approbation du lot 16 « photovoltaïque » du marché de travaux de déconstruction - reconstruction

N° 2024-09-16/09

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Magali RAMIREZ, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Aurélie SIVET, Séverine BESSON, Laurence CHATEAU et Béatrice DESPIERRE.

Procurations : Mme Aurélie SIVET à M. Frédéric GOUTAUDIER, Mme Séverine BESSON à M. Robert MATTONI, Mme Laurence CHATEAU à M. Laurent BELUZE et Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2024.

Secrétaire de séance : M. Dominique MUZELLE.

Monsieur Jean-Pierre SAPT, Adjoint au Maire délégué aux bâtiments et à la vie associative, rappelle que le Conseil municipal a, par la délibération n° 2024-07-11/06 du 11 juillet 2024, validé les lots 1 à 15 et 17 du marché de travaux pour la déconstruction – reconstruction de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune.

Le lot 16 « Photovoltaïques » n'a pas été attribué car il restait des questions à voir au niveau de l'assurance dommages ouvrages.

Le montant des lots attribués lors de la séance du Conseil municipal du 11 juillet s'élève à 884 845,78 € hors taxes (1 061 814,94 € TTC). Avec le lot 16, le montant des travaux est estimé à 912 995,18 € HT (1 095 594,22 € TTC).

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1, L 2122-1, R. 2123-1 1° et R 2122-2 portant sur les procédures de passation des marchés publics,

Vu la délégation qui a été accordée au Maire en matière de passation des marchés, par une délibération N° 2023-06-09/01 du 9 juin 2023, porte sur les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT. Il appartient donc à l'assemblée délibérante d'approuver ce marché de travaux.

Considérant le rapport d'analyse des offres et le classement des offres et l'avis de la commission d'examen des marchés réunie le mardi 8 juillet 2024,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le lot 16 « Photovoltaïque » du marché de travaux pour la déconstruction – reconstruction de l'accueil de loisirs sans hébergement avec la société SR ENERGIES, sise 460 Route de Villoson à La Pacaudière (42310) pour un montant hors taxes de 28 149,40 € (33 779,28 € TTC).

- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits marchés ainsi que toutes les pièces s’y rapportant.
- Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget général – section d’investissement – opération 351 « Aménagement ALSH ».

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 17 septembre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20240916-2024-09-16_09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2024
Publication : 19/09/2024

Le Maire, Laurent BELUZE